



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 27/03/2024 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BELDA José.

PRESENTS : José BELDA, Philippe SCHAAL, Cécile MERROUCHE, Isabelle RAYMOND, Christine MERCIER, Noël MESTRE, Pierre-Henri MESTRE, Franck SABATIER, Sylvette VOISSIERE

ABSENTE EXCUSÉE : Cécile MERROUCHE donne pouvoir à Christelle REVIRON

ABSENT : Franck PAPARIC

SECRETAIRE DE SEANCE: Isabelle RAYMOND

La séance débute à 20h00

1° - Approbation du compte administratif 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2023 de la commune qu'il a dressé en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente également le budget primitif ainsi que les décisions modificatives et diverses pièces justificatives à l'appui des recettes et dépenses de l'exercice 2023.

Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2023 le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat positif de 75 154 .63 €, se décomposant comme suit :

• Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 287 524.29 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE — ANNEE 2023

CHAPITRES	CA2023
011 - Charges à caractère général	67 978.81 €
012 - Charges de personnel	104 186.18 €
014 - Atténuation de produits	0.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	80 629.82 €
66 - Charges financières	12 831.25 €
67 - Dotations aux amortissements	0.23 €
68 - Dépenses imprévues de fonctionnement	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €
042 - Opérations d'ordre	4 427.00 €
TOTAL	287 524.29 €

• **Recettes**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 346 050.06 € et 16 628.86 € de solde d'exécution reporté de l'année 2022 soit 362 678.92 €

Elles se repartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE — ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
013 - Atténuation de charges	36 465.55 €
70 - Produits de services - ventes	5 867.89 €
73 - Impôts et taxes	219 039.70€
74 - Dotations, subventions, participations	48 540.65 €
75 - Autres produits de gestion courante	36 135.32 €
76 - Produits financiers	0.95 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €
78 - Reprise sur provisions	0,00 €
002 - Excédent reporté de 2022	16 628.86 €
TOTAL	362 678.92 €

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat positif de 81 620.50 € se décomposant comme suit :

• **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 114 676.64 €

Les principaux investissements de l'année 2023 ont été les suivants :

- Fin des travaux d'aménagement de la RD 51 pour un montant de 11 963.10 €
- Filet côté du City Stade et pose pour un montant de 2 390 €
- Barrières sécurité pour un montant de 987.60 €
- Climatisation réversible logement 2 place de l'Eglise pour un montant de 8 280 €
- Climatisation réversible logement rue des Ecoles pour un montant de 9 550 €
- Remplacement blocs de sécurité et extincteurs pour un montant de 1 058.56 €
- Débroussailleuse pour un montant de 747.84 €
- Epandeur à sel pour un montant de 1 680.00 €
- Tables pliantes pour un montant de 2 902.02 €

• **Recettes :**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 153 954.50 € + 42 342.64 € de solde d'exécution reporté de 2022 soit 196 297.14 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 81 620.50 €.

Le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité le compte administratif 2023.

2° - Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion est le document donné par la trésorerie de Riom, reprenant toutes les opérations réalisées par la commune sur l'année 2023. Les montants doivent correspondre parfaitement au compte administratif édité par la mairie.

Le compte de gestion 2023 est identique au compte administratif 2023 de la commune.

Le conseil vote à l'unanimité le compte de gestion 2023.

3° - Vote des taxes

Les taux restent inchangés, le Conseil décide de ne pas augmenter la part communale pour les différentes taxes.

Taxe foncière bâties : 34.47 %

Taxe Foncière non bâties 97.43 %

Taxe habitation : 10.37 % (pour les résidences secondaires)

Le Conseil vote à l'unanimité.

4° - Présentation et Vote du budget principal 2024

		<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	Crédits votés	338 911.63 €	338 757 €
	Report résultat fonctionnement		154 .63 €
	<i>Total fonctionnement</i>	338 911 .63 €	338 911 .63 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Crédits votés	254 857.00 €	173 237.00 €
	<i>Solde d'exécution reporté</i>		81 620.50 €
	<i>Total investissement</i>	254 857.50 €	254 857.50 €

M. le Maire et le Conseil Municipal vote le budget 2024 à l'unanimité.

Détails du budget de fonctionnement 2024

• DEPENSES

<i>Charges à caractère général</i>	115 857.63 €
<i>Charges de personnel</i>	105 000.00 €
<i>Atténuation de produits</i>	19 500.00 €
<i>Autres charges de gestion courante</i>	77 503.00 €
<i>Charges financières</i>	14 500.00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	6 551.00 €
TOTAL	338 911.63 €

• RECETTES

Excédent antérieur reporté	154.63 €
Atténuation des charges	35 000.00 €
Produits des services	6 100.00 €
Impôts et taxes	37 355.00 €
Fiscalité locale	180 769.00 €
Dotations, subventions et participations	44 530.00 €
Autres produits de gestion courante	35 002.00 €
Produits financiers	1.00 €
TOTAL	338 911.63 €

Programme des investissements 2024

- Ravalement de façades de l'immeuble situé 7 rue des Ecoles
- Réfection des façades de la salle socio-culturelle
- Etude thermique et Rénovation thermique du logement situé 7bis rue des Ecoles
- Branchement eau et pose d'un compteur pour les logements rue des Ecoles
- Installation d'une cuve récupération des eaux de pluie
- Eclairage public RD51
- Acquisition du logiciel cimetière
- Mise en place du site internet

5 - Approbation du compte administratif 2023 budget annexe SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) Budget créé pour les panneaux photovoltaïques sur l'auberge et la salle des fêtes.

Présentation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget SPIC

En exploitation :

Les dépenses réalisées s'élèvent à 41.04€ et les recettes à 1 548.25 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 1 507.21 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRES	2023
011 - Charges à caractère général	0.00 €
012 - Charges de personnel	0.00€
65 - Autres charges de gestion courante	41.04 €
66 - Charges financières	0.00 €
67 - Dotations aux amortissements	0.00 €
68 - Dépenses imprévues de fonctionnement	0.00 €
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €
042 - Opérations d'ordre	0.00 €
TOTAL	41.04 €

Les recettes se décomposent comme suit :

013 - Atténuation de charges	0.00 €
70 - Produits de services - ventes	1 548,25 €
73 - Impôts et taxes	0.00€
74 - Dotations, subventions, participations	0.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €
76 - Produits financiers	0.00 €
002 - Excédent reporté de 2022	0.00 €
TOTAL	1 548.25 €

En Investissement :

Les dépenses réalisées s'élèvent à 957.23€ et les recettes réalisées s'élèvent à 11 049.00€, ce qui nous donne un résultat excédentaire de 10 091.77€.

Les dépenses se décomposent comme suit :

20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	957.23 €
10 - Dotations, fonds divers, réserves	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
27 - Autres immobilisations financières	0.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
TOTAL	957.23€

Les recettes se décomposent comme suit :

13 - Subventions	7 933.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 116.00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	0.00 €
040 - Opérations d'ordre	0.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
001 - Excédent reporté de 2019	0.00 €
TOTAL	11 049.00€

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

6 - Approbation du compte de gestion budget annexe SPIC 2023

Le compte de gestion est le document donné par la trésorerie de Riom, reprenant toutes les opérations réalisées par la commune sur l'année 2023. Les montants doivent correspondre parfaitement au compte administratif de l'exercice 2023 du budget SPIC.

Le compte de gestion du budget SPIC 2023 est identique au compte administratif de l'exercice 2023 du budget SPIC de la commune.

Le Conseil vote à l'unanimité le compte de gestion du budget SPIC 2023

7 - Approbation budget 2024 BUDGET annexe SPIC

Le Président présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe SPIC pour 2024.

La section d'exploitation :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 301.21€.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2024
011 - Charges à caractère général	2 365.00 €
012 - Charges de personnel	0.00 €
014 - Atténuation de produits	0.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 000.21 €
66 - Charges financières	0.00 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €
023 - Virement à l'investissement	0.00 €
042 - Opérations d'ordre	936.00 €
TOTAL	5 301.21 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2024
013 - Atténuations de charges	0.00 €
70 - Produits des services	3 000.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	0.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €
76 - Produits financiers	0.00 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €
042 - Opérations d'ordre	794.00 €
002 - Excédent reporté	1 507.21 €
TOTAL	5 301.21 €

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 18 978.98€.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
27 - Autres immobilisations financières	0.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €
10 - Dotations, FCTVA	0.00 €
020 - Dépenses imprévues	454.98 €
21 - Immobilisations corporelles	17 730.00 €
23 - Immobilisations en cours	0.00 €
040 - Opérations patrimoniales	794.00 €
TOTAL	18 978.98 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2024
13 - Subventions d'investissement	7 951,21 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
10 - Dotations, FCTVA	0,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement	0,00 €
040 - Opérations d'ordre	936,00 €
001 - Excédent reporté 2023	10 091,77 €
TOTAL	18 978,98 €

Les subventions d'investissement prévues :

- Fonds de concours Riom Limagne et Volcans 2951,00 € pour l'installation des panneaux photovoltaïques de la salle polyvalente
- Solaire Dôme 5000,00 € pour l'installation des panneaux photovoltaïques

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le budget annexe SPIC 2024.

8 - Délibération pour la convention de partenariat dans le cadre de la réalisation d'un chantier participatif avec l'association Les Haies du Puy-de-Dôme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer une convention avec l'association des Haies du Puy-de-Dôme afin d'assurer un partenariat entre l'association et la commune à l'occasion de la réalisation par celle-ci de chantiers participatifs de plantation de haies ou autres écrans végétaux.

L'association apportera son concours à l'action réalisée par la commune au travers du versement d'un don déterminé en fonction des mètres linéaires plantés à hauteur de 1,50€/ml avec un minimum de 150€ et un maximum de 800€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

9 - Délibération pour la demande de subvention amende de police pour l'achat d'un radar pédagogique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'investir dans un radar pédagogique, Route de Chappes en raison de la vitesse élevée à laquelle roulent les véhicules. L'achat de ce radar est financé à 75% par la subvention « amendes de police ». L'estimatif de ces travaux est fixé à 5 000,00 € HT soit une subvention de 3 750,00€.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme doit constituer le dossier de subvention car le radar sera installé sur une route départementale

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité.

10 - Compte-rendu des syndicats et commissions

- Commission de finances RLV :

Présentation du compte administratif 2023 budget principal, budget annexe « eau potable », budget annexe « assainissement », budget annexe « commerces de proximité », budget annexe « zones économiques », budget annexe « transport public de personnes », budget annexe « accueil et habitat des Gens du Voyage, budget annexe « réseaux publics de chaleur bois »

Résultat après consultation de plusieurs établissements bancaires pour une ligne de trésorerie commune à l'ensemble des budgets de RLV et qui sera destinées à faire face au besoin de trésorerie 2024.

- Conseil syndical du SIAREC :

Adoption du compte de gestion 2023 - Budget Assainissement Non Collectif (ANC); Compte administratif 2023 - Budget Assainissement Non Collectif (ANC); Affectation du résultat 2023 - Budget Assainissement Non Collectif (ANC); Adoption du compte de gestion 2023 - Budget principal Compte administratif 2023 - Budget principal; Approbation des budgets primitif 2024.

11 - Prochaine manifestation ou information

- Vide grenier Chav'anime le 28 avril 2024
- Bibliothèque de Chavaroux - Réseau de lecture publique RLV



La bibliothèque est ouverte au public de 16h00 à 18h00 tous les mercredis, place de l'Eglise.

L'inscription est gratuite pour toutes et tous. Elle vous donne accès à toutes les bibliothèques du réseau avec votre carte de lecteur.

Une nouveauté la réservation de documents est maintenant possible, n'hésitez pas à demander les informations auprès de votre bibliothécaire, ou télécharger gratuitement l'application « MaBibli » vous aurez accès à votre compte adhérent (prêt, réservation.), l'agenda des animations, rechercher et réserver des livres, et tout cela grâce à votre carte de lecteur.

Séance levée à 21h45
Prochain Conseil municipal le 25/04/2024